

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,  
DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE  
ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION  
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL -  
CIVIL DE L'ETAT

86/567 DU 28/4/86  
DECRET N° ~~MIERTFPS/DGFP/DGPCE/SRD~~.BD.Y.B.  
portant radiation de ~~Monsieur~~ INGOUMA (Hubert), In-  
génieur des Techniques Industrielles stagiaire.

LE PREMIER MINISTRE ;

(/RSAS) :

- (/u la constitution du 8 Juillet 1989 ;  
(/u la loi n°076/84 du 7 décembre 1984, portant ratification de  
l'ordonnance n°019/84 du 23/8/1984, portant modification de certaines dis-  
positions de la constitution du 8 Juillet 1989 ;  
(/u la loi n°15/62 du 3 février 1962, portant statut général des  
fonctionnaires ;  
(/u l'arrêté n°2087/FP du 21 Juin 1958, fixant le règlement sur  
la solde des fonctionnaires ;  
(/u le décret n°60/90 du 3 Mars 1960, fixant le statut des cadres  
de la catégorie A hiérarchie I des Services Techniques ;  
(/u le décret n°62/430/ME du 9 Mai 1962, fixant le régime des  
rémunérations des fonctionnaires ;  
(/u le décret n°62/196/FP du 5 Juillet 1962, fixant les catégo-  
ries et hiérarchies des cadres créées par la loi n°15/62 du 3 février 1962,  
portant statut général des fonctionnaires ;  
(/u le décret n°74/470 du 31 décembre 1974, abrogeant et rempla-  
çant les dispositions du décret n°62/196/FP du 5 Juillet 1962, fixant les  
échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;  
(/u le décret n°84/856 du 8/8/1984, portant nomination du Pre-  
mier Ministre ;  
(/u le décret n°85/1423 du 7/12/1985, portant nomination des  
Membres du Gouvernement ;  
(/u le décret n°85/1434 du 17/12/1985, portant organisation des  
intérim des Membres du Gouvernement ;  
(/u le décret n°85/250 du 5/3/85, déterminant le circuit d'ap-  
probation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions  
des situations administratives des agents de l'Etat ;

D.C.F.

(/u le décret n°80/545 du 3 Septembre 1980, portant reversement  
dans les Entreprises d'Etat, Etablissements Para - Publics, Offices, Orga-  
nismes de Prévoyance Sociale, Banques, assurances et Sociétés d'Economie  
Mixte, des fonctionnaires détachés ou en disponibilité et agents contrac-  
tuels de l'Etat exerçant dans lesdits Offices, Entreprises, Sociétés et  
Etablissement Publics ;

(/u le décret n°79/072/MI/SGTF/DFP du 5/02/1979, portant inté-  
gration et nomination de certains candidats dans les cadres de la caté-  
gorie A, hiérarchie I, des Services Techniques Industrielles entre autres  
Monsieur INGOUMA (Hubert) ;

(/u la note de Service n°0185/ME/RS/CAB du 13/11/1978, du Minis-  
tre des Mines et de l'Energie, chargé de la Recherche Scientifique à Bra-  
ville ;

... / ...

(/u le certificat n°0160/SP/AJJB/ANP du 17 juin 1981, du chef de Division des Relations Humaines, chargé du Service du Personnel auprès de la Raffinerie Nationale de Pétrole à Pointe-Noire ;

(/u la lettre n°05/027/DAF/SOC/ES/PFC du 14 janvier 1985, du Directeur Général de la CORAF à Pointe-Noire, transmettant la liste des fonctionnaires détachés auprès de la CORAF entre autres Monsieur INGOUMA Hubert ;

D É C R E T E :

ARTICLE 1er : En application des dispositions du décret n°80/345 du 3 Septembre 1980, ~~et de Monsieur~~ Monsieur INGOUMA (Hubert) Ingénieur des Techniques Industrielles stagiaire des cadres de la catégorie A hiérarchie I, en Service détaché auprès de la Congolaise de Raffinage (CORAF) à Pointe-Noire, est radié des contrôles des cadres de la Fonction Publique Congolaise et reversé dans les effectifs de la CORAF à Pointe-Noire .

ARTICLE 2 : Le présent décret, prend effet pour compter du 3 Septembre 1980, date de la signature du décret n°80/345, susvisé, sera enregistré, publié au JORFC et communiqué partout où besoin sera . . . / . . .

Brazzaville , le 28 AVRIL 1986

Par le Premier Ministre ,

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,  
de la Refonte de la Fonction Publique  
et de la Prévoyance Sociale ,

- Bernard COMBO MATSICNA -

- Ange Edouard FOUNGUI -

AMPLIATIONS :

- JORFC 2
- DGFP/DGPEC 5
- DGPEC/BST 2
- DGPEC/B DE LA DISCI. 2
- D.G.B. 3
- D.C.F. 2
- MME/CAB 2
- S.G. MINES . S . P . 2
- D.G. CORAF . S P . 2
- D.G. CNPS. S P . 2
- REGION DU KOUILOU 2
- SGCM/BC 3
- DOSSIER 3
- INTERESSE 1.Y.B.